

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 janvier 2016 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Réналd Gabriele, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

16-01-001 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 janvier 2016 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

7.7 Quittance et transaction / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion
Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 7 décembre 2015, séance extraordinaire du budget du 14 décembre 2015 et séance extraordinaire du 14 décembre 2015
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.2 Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges / Don d'équipement
 - 4.3 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Adhésion pour l'année 2016
 - 4.4 Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés / Contrôle de la prolifération des chats errants / Aide financière 2016
 - 4.5 Plan d'action 2016 / Personnes handicapées
 - 4.12 Hébergement La Passerelle / Tournoi de golf 2016 / Commandite
 - 4.13 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. / Souper spaghetti 2016 / Aide financière et achat de billets
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – novembre 2015 / Avenue André-Chartrand et rue Major
 - 5.2 Acquisition / Lots 5 790 418 et 5 790 419 / Secteur puits Robillard
 - 5.6 Mandat / Services juridiques / Constats d'infraction / CSST

- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances du 4 décembre 2015 et 18 décembre 2015
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Service des travaux publics / Modification / Structure organisationnelle
 - 7.2 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier
 - 7.3 Comité de santé et sécurité au travail – bleus / Réunion du 10 novembre 2015
 - 7.4 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.5 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Animatrice culturelle
 - 7.6 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Coordonnateur de la patrouille municipale / Autorisation signature
 - 7.7 Quittance et transaction / Autorisation de signature
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Mandat / Acquisition de logiciels / Centre de services partagés du Québec / Autorisation de signature
- 10. Arts et culture**
 - 10.1 Appel de projets en médiation culturelle 2016
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison automne-hiver 2015-2016 / Remboursement
 - 11.2 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2015 / Remboursement
 - 11.3 Association de football les Patriotes de l'Ouest / Inscriptions 2015 / Remboursement
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Disposition de biens excédentaires / Centre de services partagés du Québec / Autorisation de signature / Contrat de services
 - 13.2 Ordres de changement n^{os} 1 à 7 / Appel d'offres n^o 401-110-15-22 / Entrepreneur général / Construction et aménagement d'un nouveau café bistro et relocalisation de la halte garderie au Centre multisports / Règlement n^o 1601
 - 13.3 Ordre de changement n^o 1 / Appel d'offres n^o 401-110-15-R1677.01 / Entrepreneur général / Réfection de la toiture au centre communautaire Jean-Marc-Ducharme / Règlement n^o 1677
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
 - 15.1 Acquisition / Parc, passages piétonniers et parties des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre / Lot 5 607 430 (parc) / Lots 5 607 415 et 5 607 420 (passages) / Lots 5 607 405, 5 607 428 et 5 607 429 (rues) / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12
 - 15.2 Ouverture / Parties des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre / Lots 5 607 405, 5 607 428 et 5 607 429 / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12
 - 15.3 Officialisation / Arrêts obligatoires / Parties des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre
 - 15.4 Acquisition / Partie des rues Claude-Léveillée et Sylvain-Lelièvre et partie de l'avenue Loyola-Schmidt / Lots 5 654 226 et 5 654 227 / Projet « Place 20-30-40 » - phase 13
 - 15.5 Ouverture / Parties des rues Claude-Léveillée et Sylvain-Lelièvre et partie de l'avenue Loyola-Schmidt / Lots 5 654 226 et 5 654 227 / Projet « Place 20-30-40 » - phase 13

- 15.6 Officialisation / Arrêts obligatoires / Parties des rues Claude-Léveillée, Sylvain-Lelièvre et partie de l'avenue Loyola-Schmidt
- 15.7 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres public n° 401-110-16-R1686.01 – Étude d'ingénierie préliminaire, plans et devis et gestion des appels d'offres / Appel d'offres n° 401-110-16-R1686.02 - Surveillance / Approvisionnement en eau potable / Secteur Domaine-en-Haut
- 15.8 Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île / Subvention pour abribus / Modification de la résolution 15-04-374

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 8 décembre 2015
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 8 décembre 2015
- 16.4 Dérogation mineure / 2754, rue des Perce-Neige / Marges latérales / Lot 2 871 486 / Zone H1-431 / CCU n° 15-12-193
- 16.10 Cases de stationnement / Exemption et compensation / 280, boulevard Harwood / Lot 5 755 429 (projeté) / CCU n° 15-12-199
- 16.11 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 3041, boulevard de la Gare / Réduction des ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées / Usage « Service de support aux personnes âgées non autonomes (8627) » / Lot 5 283 331 / Zone C3-1005 / CCU n° 15-12-200
- 16.14 Dérogation mineure / 319, route De Lotbinière / Agrandissement de la résidence / Lot 1 545 457 / Zone A-836 / CCU n° 15-12-203
- 16.16 Dérogation mineure / 36 à 40, rue Sainte-Julie / Autorisation d'un garage attenant pour un bâtiment résidentiel de trois logements / Lot 1 675 919 / Zone H2-252 / CCU n° 15-12-205
- 16.17 Dérogation mineure / 2345, rue des Siffleurs / Ouverture mur latéral et balcon résidentiel / Appareils mécaniques, balcon résidentiel et remise / Lot 2 437 350 / Zone H1-229 / CCU n° 15-12-206
- 16.18 Demande prolongation / Exécution des travaux phase 2 / 455, avenue Saint-Charles / Caisse Desjardins / Agrandissement / Bâtiment principal

17. Environnement

- 17.2 Prix Hubert-Reeves / Lauréat 2015

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1694-07 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.2 Adoption de projet / Règlement n° 1270-50 / Augmentation de la densité / Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1270-50 / Augmentation de la densité / Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.4 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-237 / Nomenclature de la classe d'usages H3 / Ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées / Nombre de cases requises pour les personnes handicapées / Services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 / Concordance au Règlement numéro 1270-50 / Secteur des rues Émile-Bouchard, Phil-Goyette et Édouard-Lalonde et du boulevard de la Gare
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1275-237 / Nomenclature de la classe d'usages H3 / Ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées / Nombre de cases requises pour les personnes handicapées / Services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 / Concordance au Règlement numéro 1270-50 / Secteur des rues Émile-Bouchard, Phil-Goyette et Édouard-Lalonde et du boulevard de la Gare

- 18.6 Adoption de projet / Règlement n° 1270-51 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1270-51 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- 18.8 Adoption de projet / Règlement n° 1275-238 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1275-238 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville
- 18.10 Adoption de projet / Règlement n° 1274-22 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1274-22 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1510-01 / Exemption des frais de licence pour les chiens guide ou d'assistance / Obligation de tenir en laisse

19. Direction générale

- 19.1 Autorisation de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-01-002 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

- séance ordinaire du 7 décembre 2015;
- séance extraordinaire du budget du 14 décembre 2015;
- séance extraordinaire du 14 décembre 2015.

« ADOPTÉE »

16-01-003 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-01-004 Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges / Don d'équipement

CONSIDÉRANT que la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges, à titre de locataire de la Ville au 190, avenue Saint-Charles, utilisait le système téléphonique Nortel de cette dernière;

CONSIDÉRANT la désuétude de l'équipement en question et sa non-utilisation par les employés de la Ville;

CONSIDÉRANT le déménagement prochain de l'organisme;

CONSIDÉRANT la demande de la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges de recevoir le système téléphonique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit donné le système téléphonique Nortel à la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-01-005 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Adhésion pour l'année 2016

CONSIDÉRANT la demande pour l'adhésion de la Ville au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2016, et ce, au coût de 100 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-01-006 Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés / Contrôle de la prolifération des chats errants / Aide financière 2016

CONSIDÉRANT une demande formulée par le Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés à l'égard d'une contribution financière de la Ville pour la stérilisation des chats errants non domesticables présents sur le territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une aide financière ne dépassant pas 1 000 \$, incluant les taxes applicables, soit versée au Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés pour la stérilisation des chats errants non domesticables présents sur le territoire;

QUE cette somme sera versée sur présentation de pièces justificatives de services professionnels de vétérinaire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-01-007 Plan d'action 2016 / Personnes handicapées

CONSIDÉRANT la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ c E-20.1);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi, la Ville de Vaudreuil-Dorion doit adopter annuellement un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chacun de ses secteurs d'activités ainsi que les mesures visant à réduire ces obstacles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve le plan d'action 2016 élaboré dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi ci-haut mentionnée et appuie les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble de ses citoyens;

QUE la Ville désigne M. Martin Houde, directeur général, coordonnateur du dossier de la mise en application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* en lui conférant la responsabilité et le pouvoir de lui recommander toutes mesures à privilégier dans le but de se conformer aux exigences de la Loi;

QUE la Ville désigne également MM. Claude Beaudoin et Réналd Gabriele, conseillers, M. Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture, M^{me} France Lavoie, directrice du Service des communications, ainsi que M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, à titre de membres du comité de ce même dossier, lequel comité travaillera de concert avec le coordonnateur à l'élaboration, l'évaluation et à l'avancement des différents projets découlant du plan d'action.

« ADOPTÉE »

16-01-008 Hébergement La Passerelle / Tournoi de golf 2016 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf organisé par Hébergement La Passerelle dans le but de recueillir des fonds pour son « Projet seconde étape »;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 300 \$ soit versé à Hébergement La Passerelle à titre de commandite dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 27 août 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-01-009 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. / Souper spaghetti 2016 / Aide financière et achat de billets

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. à l'égard des coûts reliés à la location de la cafétéria pour la tenue de son souper spaghetti annuel ainsi que l'invitation à participer à l'événement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. à titre d'aide financière pour la tenue de son souper spaghetti le 23 avril 2016;

QUE la Ville autorise l'achat de 20 billets au montant de 12 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour assister à l'événement;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-01-010 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – novembre 2015 / Avenue André-Chartrand et rue Major

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie a officialisé, lors de sa réunion tenue le 27 novembre 2015, les toponymes « avenue André-Chartrand » et « rue Major »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte l'officialisation des toponymes « avenue André-Chartrand » et « rue Major » identifiés à l'attestation d'officialisation soumise par la Commission de toponymie en date du 2 décembre 2015;

QUE copie de l'attestation d'officialisation soit acheminée aux services concernés de la Ville.

« ADOPTÉE »

16-01-011 Acquisition / Lots 5 790 418 et 5 790 419 / Secteur puits Robillard

CONSIDÉRANT la résolution 15-12-1066 autorisant l'entente de règlement hors cour du dossier 760-17-004131-150 du district judiciaire de Beauharnois intervenue avec Investissement Malucar inc. et Les Immeubles Roxinvest inc. dans le cadre de laquelle la vente de certains terrains et la cession de servitude est prévue;

CONSIDÉRANT que la servitude prévue à l'entente de règlement hors cours n'est plus requise;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure la transaction visant l'acquisition par la Ville des lots 5 790 418 et 5 790 419;

CONSIDÉRANT que les propriétaires desdits lots consentent à leurs cessions en faveur de la Ville, pour un montant de 20 000 \$ à titre d'indemnité complète, totale et finale, le tout suivant une lettre datée 6 janvier 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition de gré à gré des lots 5 790 418 et 5 790 419, le tout pour un montant total de 20 000 \$ taxes applicables non comprises, le cas échéant;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé non affecté ainsi que les dépenses afférentes et que le trésorier soit autorisé à émettre, au moment opportun, le paiement sur demande du greffier.

« ADOPTÉE »

16-01-012 Mandat / Services juridiques / Constats d'infraction / CSST

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réneal Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau soit mandatée afin d'enregistrer un plaidoyer de non culpabilité et représenter la Ville dans les dossiers de constats d'infraction 302 778 1 000977338 et 302 778 1 000979391 émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

16-01-013 Dépôt de listes des comptes – échéances du 4 décembre 2015 et 18 décembre 2015

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 4 décembre 2015 pour un montant totalisant 1 597 777,78 \$;
- échéance du 20 novembre 2015 pour un montant totalisant 7 315 837,77 \$.

16-01-014 Service des travaux publics / Modification / Structure organisationnelle

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en main-d'œuvre au sein des unités Voirie – signalisation et Parcs et espaces verts du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications à la structure organisationnelle desdites unités pour des raisons d'efficience;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le poste actuellement vacant de journalier-chauffeur au sein de l'unité – Voirie et signalisation de la division – Entretien des infrastructures soit aboli en date du 19 janvier 2016;

QU'un poste supplémentaire de journalier au sein de l'unité - Parcs et espaces verts de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs soit créé en date du 19 janvier 2016;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols bleus et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

16-01-015 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Guy Parent, pompier au sein du Service de sécurité incendie en date du 18 décembre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Guy Parent, pompier au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 31 décembre 2015;

QUE la Ville remercie M. Parent pour son dévouement et son implication au cours de ses trente et une années de service.

« ADOPTÉE »

16-01-016 Comité de santé et sécurité au travail – bleus / Réunion du 10 novembre 2015

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols bleus tenue le 10 novembre 2015 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

16-01-017 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 6 janvier 2016.

« ADOPTÉE »

16-01-018 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Animatrice culturelle

CONSIDÉRANT la résolution 15-07-650;

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement favorable de M^{me} Chloé Marcil, chef de division – Culture et vie communautaire en date du 10 décembre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Alexandrine Chevrier dans son poste d'animatrice culturelle au sein de la division – Culture et vie communautaire du Service des loisirs et de la culture, et ce, rétroactivement au 11 janvier 2016;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M^{me} Chevrier.

« ADOPTÉE »

16-01-019 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Coordonnateur de la patrouille municipale / Autorisation signature

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels de la Ville en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat individuel de travail de M. Christophe Allitt;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général et la directrice des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à intervenir entre la Ville et M. Christophe Allitt, ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

16-01-020 Quittance et transaction / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville la quittance et transaction à intervenir avec le salarié n° 1066, dans le cadre de la terminaison d'emploi de celui-ci ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier et directeur des finances et de la trésorerie, le directeur de sécurité incendie, la directrice des ressources humaines et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidé aux présentes, à compter de maintenant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-01-021 Mandat / Acquisition de logiciels / Centre de services partagés du Québec / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le Ville peut procéder à l'achat logiciels, sans procéder par appel d'offres, par le biais du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le tout en conformité avec l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que le formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels au CSPQ doit maintenant être signé par une personne autorisée;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, soit autorisé à signer tout formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels et ce jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin.

« ADOPTÉE »

16-01-022 Appel de projets en médiation culturelle 2016

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion des activités de médiation culturelle à la fois originales et porteuses pour le développement des sentiments de fierté et d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les artistes du milieu;

CONSIDÉRANT l'importante participation des citoyens de la Ville aux différentes activités proposées depuis le lancement du programme Je suis...;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte les activités culturelles énumérées ci-dessous et autorise, à cet effet, une dépense de 33 893,01 \$;

Activités	Promoteur	Montant
Travaillons ensemble	Monica Brinkman et Tina Struthers	7 350,00 \$
Légendes Com « quat »-coins du monde	Comquat alphabétisation	3 220,00 \$
Avec les yeux d'hier à aujourd'hui	Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges	1 998,44 \$
Un accent féminin	Centre de femmes La Moisson en collaboration avec l'artiste Tina Struthers	2 644,57 \$
Les contes de la bonne femme sept heures	Collectif de 5 artistes mené par Patrick Richard et Natalie Poirier	18 280,00 \$
Nuit des sans-abris de Vaudreuil-Soulanges	L'Aiguillage	400,00 \$
Total		33 893,01 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-01-023 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison automne-hiver 2015-2016 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse au Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion une somme maximale de 2 505 \$ pour les frais d'inscription de la saison automne-hiver 2015-2016;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2015).

« ADOPTÉE »

16-01-024 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2015 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT les remboursements déjà effectués pour les frais d'inscriptions de la saison 2015 (résolutions 15-04-303 et 15-11-1030);

CONSIDÉRANT que le Club de natation les Citadins a déposé au Service des loisirs et de la culture une troisième liste de participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse au Club de natation les Citadins une somme de 1 105 \$ pour les frais d'inscriptions de ces participants pour la saison 2015;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2015).

« ADOPTÉE »

16-01-025 Association de football les Patriotes de l'Ouest / Inscriptions 2015 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de football les Patriotes de l'Ouest a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse à l'Association de football les Patriotes de l'Ouest une somme maximale de 3 187,50 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2015;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2015).

« ADOPTÉE »

16-01-026 Disposition de biens excédentaires / Centre de services partagés du Québec / Autorisation de signature / Contrat de services

CONSIDÉRANT que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) offre aux organismes gouvernementaux et aux municipalités la possibilité de procéder à la disposition de leurs biens excédentaires;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville de disposer de ses biens excédentaires par le biais du CSPQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services proposé par le CSPQ visant à lui confier la gestion et la disposition de ses biens excédentaires;

QUE M. Van Neste soit en outre autorisé à signer tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution, incluant tout document lié au renouvellement de ce contrat.

« ADOPTÉE »

16-01-027 Ordres de changement n^{os} 1 à 7 / Appel d'offres n° 401-110-15-22 / Entrepreneur général / Construction et aménagement d'un nouveau café bistro et relocalisation de la halte garderie au Centre multisports / Règlement n° 1601

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 à 7 de l'entrepreneur général reliés au projet « Construction et aménagement d'un nouveau café bistro et relocalisation de la halte garderie au Centre multisports – Appel d'offres n° 401-110-15-22 » totalisant un montant de 11 627,68 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-01-028 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-15-R1677.01 / Entrepreneur général / Réfection de la toiture au centre communautaire Jean-Marc-Ducharme / Règlement n° 1677

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Réfection de la toiture au centre communautaire Jean-Marc-Ducharme – Appel d'offres n° 401-110-15-R1677.01 » totalisant un montant de 17 209,68 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-01-029 Acquisition / Parc, passages piétonniers et parties des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre / Lot 5 607 430 (parc) / Lots 5 607 415 et 5 607 420 (passages) / Lots 5 607 405, 5 607 428 et 5 607 429 (rues) / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1681 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux, de voirie et d'aménagement de bassins de rétention du projet « Place 20-30-40 » - phase 12, y incluant tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 5 607 430 (parc), 5 607 415 et 5 607 420 (passages) et 5 607 405, 5 607 428 et 5 607 429 (rues);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 5 607 430 (parc), 5 607 415 et 5 607 420 (passages) et 5 607 405, 5 607 428 et 5 607 429 (rues);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

16-01-030 Ouverture / Parties des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre / Lots 5 607 405, 5 607 428 et 5 607 429 / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie de la phase 12 du projet « Place 20-30-40 » sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter les parties des rues Pierre-Mercure (lots 5 607 429 et 5 607 405) et Sylvain-Lelièvre (5 607 428) ouvertes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les parties des rues Pierre-Mercure (lots 5 607 429 et 5 607 405) et Sylvain-Lelièvre (5 607 428) soient décrétées ouvertes en date de la publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition des lots précités.

« ADOPTÉE »

16-01-031 Officialisation / Arrêts obligatoires / Parties des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre

CONSIDÉRANT la résolution 16-01-030 décrétant l'ouverture des parties des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue Pierre-Mercure, en direction sud, aux intersections avec la rue Sylvain-Lelièvre;
- sur la rue Pierre-Mercure, en direction nord, à l'intersection avec la rue Sylvain-Lelièvre;
- sur la rue Sylvain-Lelièvre, en directions est et ouest, à l'intersection avec la rue Pierre-Mercure;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté de Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-01-032 Acquisition / Partie des rues Claude-Léveillé et Sylvain-Lelièvre et partie de l'avenue Loyola-Schmidt / Lots 5 654 226 et 5 654 227 / Projet « Place 20-30-40 » - phase 13

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1705 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de fondation de rue ainsi que les travaux de pavage, bordures et éclairage de la phase 13 du projet « Place 20-30-40 », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 5 654 226 et 5 654 227;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 5 654 226 et 5 654 227;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

16-01-033 Ouverture / Parties des rues Claude-Léveillée et Sylvain-Lelièvre et partie de l'avenue Loyola-Schmidt / Lots 5 654 226 et 5 654 227 / Projet « Place 20-30-40 » - phase 13

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie de la phase 13 du projet « Place 20-30-40 » sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter une partie des rues Sylvain-Lelièvre (lot 5 654 227) ainsi qu'une partie de la rue Claude-Léveillée et de l'avenue Loyola-Schmidt (lot 5 654 226) ouvertes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une partie de la rue Sylvain-Lelièvre (lot 5 654 227) et une partie de la rue Claude-Léveillée et de l'avenue Loyola-Schmidt (lot 5 654 226) soient décrétées ouvertes en date de la publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition des lots précités.

« ADOPTÉE »

16-01-034 Officialisation / Arrêts obligatoires / Parties des rues Claude-Léveillée, Sylvain-Lelièvre et partie de l'avenue Loyola-Schmidt

CONSIDÉRANT la résolution 16-01-033 décrétant l'ouverture d'une partie de la rue Sylvain-Lelièvre (lot 5 654 227) ainsi que d'une partie de la rue Claude-Léveillée et de l'avenue Loyola-Schmidt (lot 5 654 226);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue Sylvain-Lelièvre à l'intersection de la rue Claude-Léveillée et dans les deux directions à l'intersection de la rue André-Mathieu;
- sur la rue Claude-Léveillée à l'intersection avec l'avenue Loyola-Schmidt et dans les deux directions à l'intersection de la rue Sylvain-Lelièvre ;
- sur l'avenue Loyola-Schmidt à l'intersection avec la rue Claude-Léveillée;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté de Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-01-035 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres public n° 401-110-16-R1686.01 – Étude d'ingénierie préliminaire, plans et devis et gestion des appels d'offres / Appel d'offres n° 401-110-16-R1686.02 - Surveillance / Approvisionnement en eau potable / Secteur Domaine-en-Haut

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans l'évaluation des soumissions publiques ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 9 décembre 2015, qui seront inscrits dans les documents d'appel d'offres à l'égard de services professionnels en vue dans un premier temps, de l'étude d'ingénierie préliminaire, la préparation des plans et devis et la gestion des appels d'offres et dans un deuxième temps, de la surveillance pour des travaux de construction pour l'approvisionnement en eau potable afin de desservir le secteur du Domaine-en-Haut.

« ADOPTÉE »

16-01-036 Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île / Subvention pour abribus / Modification de la résolution 15-04-374

CONSIDÉRANT la résolution 15-04-374 demandant au Conseil intermunicipal de transport (CIT) de la Presqu'île d'entamer les procédures nécessaires aux fins d'obtenir de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) une subvention relative au projet d'acquisition d'un abribus et de son installation sur le côté nord du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre l'avenue Saint-Charles et le boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que ladite résolution prévoit que la Ville devienne propriétaire de l'abribus;

CONSIDÉRANT que les conditions d'octroi de la subvention récemment communiquées au CIT de la Presqu'île ne permettent pas à la Ville de devenir propriétaire de l'abribus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 15-04-374 en conséquence;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second paragraphe du dispositif de la résolution 15-04-374 par lequel la Ville confirme son intention d'acheter l'abribus soit abrogé ;

QUE la Ville confirme son engagement à en assurer l'installation et l'entretien;

QUE la Ville autorise la présence et le maintien de l'abribus sur le domaine public.

« ADOPTÉE »

16-01-037 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 8 décembre 2015

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 8 décembre 2015.

« ADOPTÉE »

16-01-038 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 8 décembre 2015

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 8 décembre 2015 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 15-12-192	56, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle construction commerciale / Lot 4 335 829 / Zone C3-302
CCU n° 15-12-194	22700, chemin Dumberry / Aménagement d'une terrasse extérieure / Lots 5 423 844, 5 601 222 et 5 646 841 / Zone C3-123
CCU n° 15-12-196	3212, route Harwood / Démolition du bâtiment existant / Lot 5 306 034 / Zone C3-815
CCU n° 15-12-197	3212, route Harwood / Nouvelle construction commerciale / Lot 5 306 034 / Zone C3-815
CCU n° 15-12-201	3080, boulevard de la Gare / Nouvelles enseignes commerciales / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001
CCU n° 15-12-202	319, route De Lotbinière / Agrandissement et rénovation de la résidence existante / Lot 1 545 457 / Zone A-836
CCU n° 15-12-204	3100, route Harwood / Installation de deux enseignes à plat au mur / Lot 3 894 088 / Zone C3-815

« ADOPTÉE »

16-01-039 Dérogation mineure / 2754, rue des Perce-Neige / Marges latérales / Lot 2 871 486 / Zone H1-431 / CCU n° 15-12-193

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Caroline Audet et M. Alain Tardif;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-12-193 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 19 décembre 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2754, rue des Perce-Neige;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2754, rue des Perce-Neige afin d'autoriser un total des marges latérales de 4,76 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-431 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un total des marges latérales minimal de 5 mètres.

« ADOPTÉE »

16-01-040 Cases de stationnement / Exemption et compensation / 280, boulevard Harwood / Lot 5 755 429 (projeté) / CCU n° 15-12-199

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-12-199 formulée le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2015 à l'effet de refuser la demande d'exemption de 51 cases de stationnement formulée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour son futur siège sis au 280, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT cependant que le Conseil estime opportun d'accepter la demande de la MRC afin de favoriser le redéveloppement du secteur du PPU Harwood;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 280, boulevard Harwood, la demande d'exemption de l'obligation de fournir 51 cases de stationnement, et ce, conditionnellement au paiement de la somme de 1 000 \$ par case tel que le prévoit l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

16-01-041 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 3041, boulevard de la Gare / Réduction des ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées / Usage « Service de support aux personnes âgées non autonomes (8627) » / Lot 5 283 331 / Zone C3-1005 / CCU n° 15-12-200

CONSIDÉRANT une demande de modification du Règlement de zonage n° 1275 présentée par Réseau Sélection visant à :

- 1) réduire le ratio de cases de stationnement pour les unités bénéficiant de services de support aux personnes non autonomes (8627) à l'intérieur d'habitations multifamiliales (H3) de type résidence pour personnes âgées à 0,25 au lieu de 0,5 case par unité;
- 2) réduire le ratio de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales (H3) de type résidence pour personnes âgées autonomes ou semi-autonomes de quatre étages et plus à 0,7 case/logement au lieu de 0,8 case/logement;
- 3) diminuer le pourcentage de cases de stationnement intérieur à 40 %, au lieu de 50 % pour les habitations multifamiliales (H3) de type résidence pour personnes âgées autonomes ou semi-autonomes de quatre étages;
- 4) autoriser les services de support aux personnes âgées non autonomes;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-12-200 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusées les demandes 1) à 3) relatives aux normes de stationnement;

QUE soit acceptée la demande 4) relative à l'usage « Service de support aux personnes âgées non autonomes (8627) »;

QUE soit mandatée le Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de modifier le Règlement de zonage n° 1275 afin d'entamer le processus de modification au Règlement de zonage n° 1275 pour modifier la grille des usages et normes de la zone C3-1005 afin d'ajouter une note en bas de page autorisant les services de support aux personnes âgées non autonomes, à condition que l'occupation ne soit pas supérieure à 15 % du nombre total d'unités d'habitation pour chacune des colonnes de la grille de la zone C3-1005 faisant référence à l'usage « Habitation mixte (H5) ».

« ADOPTÉE »

16-01-042 Dérogation mineure / 319, route De Lotbinière / Agrandissement de la résidence / Lot 1 545 457 / Zone A-836 / CCU n° 15-12-203

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Steve Carrier;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-12-203 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 19 décembre 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 319, route De Lotbinière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 319, route De Lotbinière afin d'autoriser un agrandissement de la résidence à 6,08 mètres de la limite de propriété arrière en dérogation à la grille des usages et normes de la zone A-836 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 8 mètres.

« ADOPTÉE »

16-01-043 Dérogation mineure / 36 à 40, rue Sainte-Julie / Autorisation d'un garage attenant pour un bâtiment résidentiel de trois logements / Lot 1 675 919 / Zone H2-252 / CCU n° 15-12-205

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Dominic Sauvé et M^{me} Julie Corbeil;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-12-205 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 19 décembre 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 36 à 40, rue Sainte-Julie;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 36 à 40, rue Sainte-Julie afin d'autoriser un garage attenant pour un bâtiment résidentiel de trois logements ayant une marge latérale minimale de 0,88 mètre en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H2-252 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale minimale de 2 mètres.

« ADOPTÉE »

16-01-044 Dérogation mineure / 2345, rue des Siffleurs / Ouverture mur latéral et balcon résidentiel / Appareils mécaniques, balcon résidentiel et remise / Lot 2 437 350 / Zone H1-229 / CCU n° 15-12-206

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Ana Paola Pizzati Lagos et M. Nestor Aguilar Chavez;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-12-206 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 19 décembre 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2345, rue des Siffleurs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2345, rue des Siffleurs afin d'autoriser les éléments suivants :

- une ouverture dans un mur latéral résidentiel située à 1,05 mètre de la ligne latérale de propriété, en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-229 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1,50 mètre, sous condition que la fenêtre existante soit remplacée par une fenêtre fixe et givrée, le tout en conformité avec le Code national du bâtiment ou qu'une servitude avec le voisin adjacent soit déposée;
- un balcon résidentiel en cour arrière localisé à une distance de 1,05 mètre de la limite latérale de propriété, en dérogation à l'article 2.3.8.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1,50 mètre;

QUE le Conseil refuse toutefois une dérogation mineure visant les éléments suivants :

- deux appareils mécaniques résidentiels localisés à moins de 1,50 mètre de la limite latérale de propriété, en dérogation à l'article 2.3.7.2.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1,50 mètre;
- la section du balcon résidentiel en cour arrière localisée à une distance de 0 mètre de la limite latérale de propriété, en dérogation à l'article 2.3.8.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1,50 mètre;
- une remise résidentielle localisée à 0,50 mètre de la limite latérale de propriété, en dérogation aux articles 2.2.3 et 2.2.10.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui exigent une distance minimale de 0,60 mètre.

« ADOPTÉE »

16-01-045 Demande prolongation / Exécution des travaux phase 2 / 455, avenue Saint-Charles / Caisse Desjardins / Agrandissement / Bâtiment principal

CONSIDÉRANT la résolution 10-10-874 autorisant la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges (CDVS) sise au 455, avenue Saint-Charles de procéder aux travaux de la phase 2, tels que prévus au permis 2010-21971, au plus tard le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation de ce délai présentée par CDVS le 16 décembre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le délai pour exécuter les travaux prévus à la résolution 10-10-874 soit prolongé de trois ans pour se terminer le 31 décembre 2018.

« ADOPTÉE »

16-01-046 Prix Hubert-Reeves / Lauréat 2015

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite souligner les réalisations ou initiatives à caractère environnemental de ses citoyens, organismes et commerces;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures lancé par la Division environnement et l'étude des candidatures reçues dans chacune des catégories selon les modalités du programme par le Comité environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville octroie une bourse de 1 000 \$ à La Coopérative d'habitation Le Chez-nous Vaudreuil-Soulanges, lauréat dans la catégorie implication communautaire, pour son projet d'installation de conteneurs semi-enfouis présenté dans le cadre de l'édition 2015 du prix Hubert-Reeves;

QUE des félicitations soient adressées au lauréat;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-01-047 Adoption / Règlement n° 1694-07 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-07 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

16-01-048 Adoption de projet / Règlement n° 1270-50 / Augmentation de la densité / Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-50

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de modifier le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare afin d'augmenter la densité maximale en logements à l'hectare dans l'affectation résidentielle de densité élevée et de modifier les mesures de verdissement des terrains occupés en tout ou en partie par des logements »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 février 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-01-049 Avis de motion / Règlement n° 1270-50 / Augmentation de la densité / Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de modifier le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare afin d'augmenter la densité maximale en logements à l'hectare dans l'affectation résidentielle de densité élevée et de modifier les mesures de verdissement des terrains occupés en tout ou en partie par des logements.

« ADOPTÉE »

16-01-050 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-237 / Nomenclature de la classe d'usages H3 / Ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées / Nombre de cases requises pour les personnes handicapées / Services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 / Concordance au Règlement numéro 1270-50 / Secteur des rues Émile-Bouchard, Phil-Goyette et Édouard-Lalonde et du boulevard de la Gare

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-237

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la nomenclature de la classe d'usages H3, de modifier les ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées et le nombre de cases requises pour les personnes handicapées, de permettre des services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 et d'assurer la concordance au Règlement numéro 1270-50 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1^{er} février 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-01-051 Avis de motion / Règlement n° 1275-237 / Nomenclature de la classe d'usages H3 / Ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées / Nombre de cases requises pour les personnes handicapées / Services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 / Concordance au Règlement numéro 1270-50 / Secteur des rues Émile-Bouchard, Phil-Goyette et Édouard-Lalonde et du boulevard de la Gare

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la nomenclature de la classe d'usages H3, de modifier les ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées et le nombre de cases requises pour les personnes handicapées, de permettre des services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 et d'assurer la concordance au Règlement numéro 1270-50.

« ADOPTÉE »

16-01-052 Adoption de projet / Règlement n° 1270-51 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-51

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 février 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-01-053 Avis de motion / Règlement n° 1270-51 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

« ADOPTÉE »

16-01-054 Adoption de projet / Règlement n° 1275-238 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement no 1275-238 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville de Vaudreuil-Dorion »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 février 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-01-055 Avis de motion / Règlement n° 1275-238 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville

Le conseiller M. Rénauld Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

16-01-056 Adoption de projet / Règlement n° 1274-22 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement no 1274-22 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 1274 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville de Vaudreuil-Dorion »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 février 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-01-057 Avis de motion / Règlement n° 1274-22 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 1274 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

16-01-058 Avis de motion / Règlement n° 1510-01 / Exemption des frais de licence pour les chiens guide ou d'assistance / Obligation de tenir en laisse

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement concernant les chiens et les chats n° 1510 afin d'exempter les frais de licence pour les chiens guide ou d'assistance et relatif à l'obligation de tenir les chiens en laisse.

« ADOPTÉE »

16-01-059 Autorisation de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'autorisation suivante accordée par la Direction générale :

- Mise en place d'affiches temporaire annonçant le marché de Noël de l'école BrinD'Amour.

« ADOPTÉE »

16-01-060 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

16-01-061 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-01-062 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 57 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier